

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 5 octobre 1990

La séance est ouverte à 10 heures.

Prières

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il se passe actuellement des événements extraordinaires.

Nous voyons le gouvernement qui est prêt à recourir à des moyens jamais vus pour faire adopter de force par le Parlement la taxe la plus impopulaire de l'histoire du Canada, la TPS.

M. le Président: Cela me semble tenir du débat.

Nous traversons peut-être une période extraordinaire, et ceux qui ont écouté attentivement la prière savent que je l'ai remarqué. Je vais certainement entendre ce que le chef de l'opposition a à dire.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement recourt à des moyens extraordinaires pour faire adopter de force par le Parlement la taxe la plus impopulaire de l'histoire du Canada, la taxe sur les produits et services.

Par conséquent, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter immédiatement la motion suivante:

Que la Chambre ordonne au premier ministre de prendre les mesures nécessaires pour que le gouverneur en conseil nomme à la présidence du Sénat une personne qui respectera les règlements du Parlement.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, au sujet de cette motion, je veux citer l'article 34 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui dit clairement que c'est au gouverneur général qu'il revient de nommer la personne au Sénat qui assumera les fonctions de président.

Le gouverneur général pourra, de temps à autre. . .

M. le Président: Je vais essayer d'être aussi équitable que possible.

Il y a quelques jours, le gouvernement, désirant présenter une motion, a demandé le consentement de la Chambre. Un débat s'est engagé. Les représentants du gouvernement ont parlé 16 minutes et ceux de l'opposition, 13 minutes, je crois. J'ai peut-être été trop indulgent en permettant à tous ceux qui le désiraient de prendre la parole à ce moment.

La Chambre est maintenant saisie d'un recours au Règlement de l'honorable chef de la loyale opposition de Sa Majesté, lui demandant de consentir à l'unanimité à lui permettre de présenter sa motion.

J'ai donné la parole au député d'Ottawa—Vanier, mais il ne faut pas perdre de vue que ce que l'opposition demande maintenant est exactement ce que le gouvernement a demandé l'autre jour, à savoir le consentement unanime de la Chambre.

Je suis certain que tous les députés comprendront la difficulté que j'ai à cet égard. La demande est parfaitement légitime, mais je ne peux pas permettre qu'elle fasse l'objet d'un long débat.

Le chef de l'opposition a exposé ses arguments, avec son éloquence habituelle. Je me demande donc s'il est vraiment nécessaire que d'autres députés interviennent. Je sais que le secrétaire parlementaire demande la parole pour invoquer le Règlement. Je suppose qu'il abordera les questions mêmes que je suis en train d'exposer, en termes généraux, à la Chambre.

À mon sens, la meilleure façon de procéder consisterait sans doute à se dire: la Chambre est saisie d'une motion. Je devrais donc peut-être demander si la Chambre y consent. Cependant, j'ai de la considération pour notre ami, le député d'Ottawa—Vanier. S'il peut me persuader qu'à titre de Président, je devrais permettre un plus long débat, je vais peut-être m'incliner. Je veux simplement signaler que c'est là une procédure courante: un député invoque le Règlement pour demander le consentement unanime de la Chambre. C'est exactement ce qui se passe maintenant. Il ne convient pas de permettre qu'un long débat s'engage dans ce cas.